

SARA
HERRIKO ETXEA



SARARI BALHOREAREN
ETA LEYALTASUNAREN
SARJA EPIANA
LUIIS XIV-EK 1693-AN

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 mars 2024 à 20h
en salle du conseil à la Mairie.**

Etaient présents : M. AGESTA Tati, Mme ARIZCORRETA Maitxu, M. BARNEIX Stéphane, Mme DEVOUCOUX Trini, M. DUTOURNIER Patxi, M. ELIZALDE Michel, M. ERRANDONEA Pettan, Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, Mme GOYENETCHE Antoinette, M. JAUREGUI BASURCO Patxi, M. HIRIGOYEN Pierre, M. JAUREGUI Jean-Michel, M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire), M. LAFITTE Thomas, Mme LONDAITZ Annie, Mme PILDAIN LASTRA Pantxika, Mme PRADERE Marie-Pierre, Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Fafa à Mme GOYENETCHE Antoinette, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu à Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, M. BRISSON Mathieu à M. LAFITTE Thomas, Mme ERRANDONEA Carmen à Mme PILDAIN LASTRA Pantxika.

Etaient excusés : Mme AGUIRRE Fafa, M. ALFARO Ellande, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu, M. BRISSON Mathieu, Mme ERRANDONEA Carmen.

Etait absent :

Conseillers municipaux : 23

**Présents : 18
Pouvoirs : 4**

Excusés : 5

Absent : 0

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Thomas LAFITTE a été désigné secrétaire de séance.

Il est procédé, à l'examen, des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n°2024-001 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 : approbation.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2024-002: Décisions du Maire en vertu de ces pouvoirs délégués.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal prend acte de cette communication à l'unanimité.

Délibération n°2024-003: Exercice 2023 : Comptes de gestion - Budget COMMUNE, Budget annexe CAVEAUX, Budget annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD, Budget annexe GROTTES.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité

Délibération n°2024-004: Exercice 2023 : Compte administratif : Budget Commune.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-005: Exercice 2023 : Compte administratif : Budget annexe Caveaux.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-006: Exercice 2023 : Compte administratif : Budget annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-007: Exercice 2023 : Compte administratif : Budget annexe GROTTES.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-008: Exercice 2023 : Bilan de la politique foncière.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-009: Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 .

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-010: Convention de gestion Col de Lizarrieta avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-011: POCTEFA La Rhun-E – Accord transfrontalier de partenariat.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-012 : Maison Apez Etxea – Création de 5 logements – Approbation du Plan de financement.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Monsieur Patxi DUTOURNIER intervient et demande une précision concernant la répartition de la subvention DETR.

Monsieur le Maire explique qu'une enveloppe départementale est partagée entre plusieurs projets examinées par les services de l'Etat.

Madame Sophie GARBISO ELIZALDE demande de quelle manière a été fait le chiffrage des travaux, comment ces chiffres ont été calculés.

Monsieur le Maire explique que c'est un chiffrage estimatif et que les montants définitifs seront connus qu'au moment de l'appel à candidature.

Monsieur Thomas LAFITTE explique qu'un marché de travaux alloti sera défini par la suite, en fonction des corps de métiers.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la hausse des coûts, il est compliqué de faire des devis pour des travaux qui ne seront pas fait dans l'immédiat. Si la commune obtient la DETR, elle a 4 ans pour faire les travaux. Il a aussi souligné que les artisans ont joué le jeu en faisant des devis avec aucune garantie d'obtention du marché de travaux derrière.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-013 : Adhésion au service commun observatoire fiscal partagé.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Monsieur le Maire demande à Madame Idoia ERRANDONEA d'intervenir : elle précise qu'il est intéressant d'adhérer à ce service pour avoir des interlocuteurs experts qui connaissent le sujet.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-014 : Ressources Humaines : Personnel saisonnier 2024.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO et Madame Amaya SAINT-MARTIN trouvent que 11 postes à l'Alsh c'est beaucoup, et se demandent quelle est la réglementation d'encadrement par rapport aux effectifs, combien d'animateurs pour combien d'enfants. Monsieur le Maire précise qu'il faut 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans, et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans, et qu'il faut aussi prévoir un planning, tous les animateurs ne sont pas présent en même temps.

Mme Maitxu ARIZCORRETA mentionne que cette année il a été un peu plus compliqué de trouver des saisonniers, mais que finalement tous les postes sont pourvus, dont certains depuis peu.

Monsieur le Maire souligne que le poste saisonnier long des services techniques a été attribué à Monsieur Gexan Arburua--Pradère.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-015 : TE64 – Affaire n°23EX105 – Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2023 - Extension Alimentation IRIARTE.

Rapporteur : M. Stéphane BARNEIX.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-016 : Convention d'occupation du domaine public – Logement d'urgence, prolongation exceptionnelle

Rapporteur : Madame Sophie GARBISO ELIZALDE.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-017 : Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-018 : Convention de mise à disposition d'un agent territorial contractuel à l'établissement scolaire privé Olhain Ikastola.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-019 : PEDT 2024-2027 – Approbation du projet éducatif de territoire et charte qualité Plan mercredi – convention de mise en place

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Madame Sophie GARBISO ELIZALDE suggère de diffuser le PEDT sur le site internet.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-020 : Bibliothèque : programme de « désherbage » d'ouvrages.

Rapporteur : M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Monsieur le Maire demande qu'elle est le devenir de ces livres, où vont-ils, M. Patxi JAUREGUI BASURCO répond que cela dépend, parfois ils sont distribués à des associations, d'autres fois à d'autres organismes.

Monsieur le Maire suggère de proposer ces livres au CCAS ?

M. Patxi JAUREGUI BASURCO précise que la liste des livres « désherbés » est en pièce jointe.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-021 : Convention de participation financière entre l'Association Ttur-Ttur Euskaltzaleon Bilgunea et la commune de Sare pour un camp itinérant pour adolescents.

Rapporteur : Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO.

Madame Sophie GARBISO ELIZALDE demande si le camp est gratuit pour les adolescents du village. Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO lui précise le prix : 120 €, et que le séjour est plafonné à 10 adolescents par village participant.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-022 : Carrières de SARE : Avenant n°2 pour prolongation de la durée du contrat de fortage.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Monsieur Patxi DUTOURNIER demande si c'est vraiment la fin de vie de la carrière. Monsieur le Maire précise que l'exploitation des carrières est très règlementée, pour cela qu'une prolongation de 2 ans seulement a été accordée. Madame Marie-Pierre PRADERE précise qu'elle ne se rend pas compte de la profondeur, ni de comment cela se passe sur site. Monsieur le Maire propose donc que l'ensemble du Conseil Municipal se réunisse pour aller visiter le site de la carrière., et qu'il faudra avoir une réflexion sur le devenir du site. Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Affaires diverses :

Korrika passe à Sare le 24 mars. Monsieur le Maire propose de se rejoindre pour courir ensemble pour le kilomètre qu'a acheté la mairie. Il ira de l'aire de camping-cars jusqu'à l'école publique. Madame Sophie GARBISO ELIZALDE demande s'il y aura un gosari après. Madame Marie-Pierre PRADERE précise que le kilomètre passera à 5h27 à Sare.

Monsieur le Maire précise que Madame Julene ETXEBERRI-PACHECO a été embauchée pour un poste en stage à l'Agglomération Pays Baque, au service du patrimoine. Vu la distance du siège de l'Agglo, il lui a proposé de lui mettre un bureau à disposition à la mairie pour du télétravail.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Arnaud ARAGUAS quitte l'association Axuri Arte, et précise que c'est une personne qui apporte beaucoup culturellement et humainement. Il continuera malgré tout à participer à l'organisation d'Ihauteri.

Monsieur Stéphane BARNEIX explique qu'un collectif s'est mis en place contre les frelons asiatiques, et que la jardinerie Lafitte propose l'achat de pièges aux mairies. Quelques-uns en ont été achetés par la mairie, ils seront mis à disposition des administrés. On ne les a pas encore reçus.

Madame Marie-Pierre PRADERE précise qu'une exposition de peintures aura lieu à la salle Keinu pour l'association Harrera, du 25 mars au 05 avril.

Madame Sophie GARBISO ELIZALDE informe que le nouveau site internet de la commune est en ligne. Elle précise aussi qu'une formation premiers secours est prévue le 06 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

**Le secrétaire de séance,
M. Thomas LAFITTE**